Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260309-202616-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 07

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT

Absents excusés : 06

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Anne Marie KEROUREDAN, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART, Dominique STEPHAN

Votants : 08

Secrétaire de séance :
Olivier HERLEDANT

Délibération 2026 - 16 :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 974 798,00 €
- Recettes : 974 798,00 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 448 448,66 €
- Recettes : 448 448,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité le budget primitif principal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré le 9 mars 2026

La Maire,
Marie Thérèse HERNANDEZ

Le secrétaire de séance,
Olivier HERLEDANT